

---

## Levée de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793) et signatures du Président et des secrétaires

Pierre Antoine Laloy, Charles François Marie Duval, Antoine François Fourcroy, Augustin Lucie de Frécine, Simon Edme Monnel, René Eschasseriaux (Jeune), Pierre Joseph Duhem

---

### Citer ce document / Cite this document :

Laloy Pierre Antoine, Duval Charles François Marie, Fourcroy Antoine François, Frécine Augustin Lucie de, Monnel Simon Edme, Eschasseriaux (Jeune) René, Duhem Pierre Joseph. Levée de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793) et signatures du Président et des secrétaires. In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 337;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40611\\_t1\\_0337\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40611_t1_0337_0000_2);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

tous les monstres qui désolaient la surface de la République se sont présentés à nos yeux étonnés; le mensonge d'un côté, le fanatisme et la superstition de l'autre ont été démasqués et du haut de la sainte Montagne la liberté chérie de tout être raisonnable s'est fait voir à découvert; la vérité et la raison étaient à ses côtés. De ces trois divinités sont sortis les droits de l'homme et la constitution qui feront le bonheur de toutes les nations. Oui, législateurs, de toutes les nations, car elles fuiront par reconnaître la puissance de ces déesses bienfaisantes.

Pénétrés de ces vérités, terrassant tous ces monstres qui nous ont dévorés jusqu'à présent, nous apportons dans cet auguste sanctuaire tous les instruments qui n'ont que trop longtemps servi à nous tenir dans l'esclavage.

« Enfants de la liberté, sur le point de partir pour sa défense, réunis à tous nos concitoyens en lui faisant avec eux cette offrande, nous désirons vous faire connaître les sentiments avec lesquels nous volons combattre les tyrans couronnés et leurs satellites, et nous jurons de ne rentrer dans nos foyers qu'après les avoir exterminés, notre religion est dans la nature, notre culte est pour la liberté et notre amour pour la patrie.

« Vive la République! »

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (1).

Les citoyens et citoyennes de la commune de Vitry-sur-Oise (*sic*), vêtus d'ornements sacerdotaux, portant sept à huit bannières ou guidons, des croix d'argent; l'un portait l'encensoir; cet autre un soleil; ceux-ci, chacun des chandeliers, cet autre, un goupillon; des femmes ayant des burettes; une autre, une lampe, etc...

« Encore un pas vers la raison, dit l'orateur; nous vous apportons l'argenterie de notre église; nous l'avions offerte aux saints pour plaire à notre curé; nous en faisons le sacrifice à la patrie pour être libres. » (*Applaudissements.*)

Mention honorable.

La séance est levée à 4 heures et demie. (2)

Signé : P. A. LALOI, président; C. DUVAL, FOURCROY, FRÉCINE, secrétaires.

En vertu du décret du 29 prairial, l'an II de la République française une et indivisible.

S. E. MONNEL, ESCHASSÉRIAN, P. J. DUREM.

**PIECES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAPPORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAPPORTER A LA SEANCE DU 26 BRUMAIRE AN II (SAMEDI 16 NOVEMBRE 1793).**

## I.

LE CITOYEN CARDON PROPOSE UN ENSEMBLE DE MESURES DESTINÉES A SURVEILLER LES MÉDE-

CINS ET PHARMACIENS ET A ORGANISER UN SERVICE D'HYGIÈNE (1).

Suit le texte de la pétition du citoyen Cardon, d'après un document des Archives nationales (2).

Le citoyen Cardon, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Je me serais bien gardé de venir interrompre vos importants travaux si je n'avais à vous faire une dénonciation importante, et digne de toute votre attention.

« Grâce à votre énergie, citoyens représentants, l'espèce humaine aura bientôt à se féliciter de l'entière disparition des tyrans, ainsi que des préjugés qui l'ont si longtemps opprimée, et le souvenir de ces temps désastreux sera pour elle une jouissance de plus.

« Cet affreux despotisme, que nous avons terrassé, n'est pas entièrement anéanti, il en existe encore une branche importante, et vous l'indiquer, c'est assurer sa destruction.

« Vous vous empresserez d'autant plus de l'opérer, cette destruction, qu'il n'est pas un seul individu, si précieux qu'il puisse être, qui, d'un jour à l'autre, ne soit exposé à en être victime.

« En attendant que l'effet des lois que vous préparez sur l'instruction publique ait mis chaque individu des générations suivantes en état d'être à soi-même son principal médecin, je ne doute pas, citoyens représentants, que vous ne portiez votre attention sur les charlatans de toute espèce qui ont jusqu'ici, et impunément, sacrifié à leur cupidité tant de victimes souvent précieuses à leurs familles ou à la patrie.

« En ce moment, citoyens, des milliers de nos braves défenseurs, victimes plus encore de l'ineptie des officiers de santé, que du fer de nos barbares ennemis, vous errent, de leur lit de douleur : Citoyens représentants, hâtez-vous de mettre un terme à ce brigandage exercé trop longtemps. Vous pouvez l'anéantir d'un mot, en décrétant que tout citoyen possesseur d'un remède quelconque dont l'efficacité aura été constatée par l'expérience aura bien mérité de la patrie s'il se rend à l'invitation qui lui est faite de venir le déposer entre les mains d'une commission de santé que vous chargerez de les recevoir et de les classer.

« Par ce moyen, citoyens, vous aurez très promptement une médecine pratique infiniment préférable et plus certaine que toutes les pratiques, souvent erronées de nos médecins, et dont les variations sont la plus forte preuve des qualités conjecturales et routinières, tant et si justement reprochées à nos prétendus guérisseurs.

(1) *Mercury universel* [27 brumaire an II (dimanche 17 novembre 1793), p. 272, col. 2].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 265.

(1) La pétition du citoyen Cardon n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 26 brumaire an II; mais on lit en marge de l'original qui existe aux Archives nationales l'indication suivante : « Renvoyé au comité d'instruction publique, le 26 brumaire, 2<sup>e</sup> année républicaine. Charles DUVAL, secrétaire. »

(2) Archives nationales, carton F<sup>17</sup> 1006, dossier 1199.